

Audiens

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

 **Mission
Handicap
Spectacle**
vivant & enregistré

Organiser *un événement professionnel* **accessible à tous**

GUIDE PRATIQUE

R
élab



CC

AD)))

 **agefiph**

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

 **A.PACT**
Association Promotion de l'Accessibilité
pour la
et de la Conception pour Tous

Soutenu
par

 **MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

✱ Édito de Frédéric Olivennes	Page 4
✱ Édito de Agnès Saal et Thierry Jopeck du ministère de la Culture	Page 5
✱ Pourquoi ce livret ?	Page 6
✱ Édito de Dominique Gillot	Page 7

Acte 1

Quelques repères avant vous lancer

✱ Pourquoi rendre un événement accessible ?	Page 9
✱ Les différents handicaps	Page 12

Acte 2

Les étapes pour bien réussir

✱ 1. Choisir le lieu de l'événement	Page 15
✱ 2. Préparer l'événement	Page 16
✱ 3. Informer	Page 17
✱ 4. Communiquer	Page 18
✱ 5. Préparation des interventions et animations	Page 20
✱ 6. Accueillir	Page 21
✱ 7. Après l'événement	Page 23
✱ Option : salons professionnels	Page 24

Acte 3

Solutions - Textes de loi - Ressources

✱ Les solutions de la Mission Handicap et du spectacle vivant et enregistré (adresses, sites, sous-traitances...)	Page 26
✱ Les principaux textes législatifs	Page 28
✱ Ressources	Page 30



Édito

Frédéric Olivennes

Directeur général d'Audiens

**✚ POUR UNE ÉGALITÉ DES POSSIBLES,
FAISONS VIVRE ENSEMBLE L'ACCESSIBILITÉ
DES ÉVÉNEMENTS !**



Depuis 20 ans, nous accompagnons les entreprises de la culture dans leurs engagements contre toutes les formes de discrimination professionnelle.

Afin de soutenir la participation de tous les professionnels sans exception, nous œuvrons aujourd'hui à renforcer l'accessibilité de nos propres événements et de ceux de nos partenaires : festivals, salons, colloques, congrès...

Nous exprimons cette ambition d'égalité depuis 2017 aux côtés de l'Agefiph dans le cadre de la Mission Handicap Spectacle vivant et enregistré, en proposant une expertise opérationnelle aux entreprises de nos secteurs, en encourageant à la sous-traitance avec le secteur protégé et adapté et en accompagnant les professionnels qui rencontrent des problèmes de santé. Ensemble, nous parviendrons à construire des univers professionnels plus justes et plus durables : c'est le sens des rencontres pour l'emploi que nous avons organisé en 2022 à l'Opéra National de Paris et à la FabricA du Festival d'Avignon.

Toutes ces bonnes pratiques, nous nous les appliquons d'abord à nous-mêmes. Pour l'emploi d'abord. Chez Audiens, plus d'un collaborateur sur dix se voit reconnaître la qualité de travailleur handicapé. Pour une égale expérience de nos clients ensuite. Nous mettons ainsi tout en œuvre pour rendre nos services accessibles au plus grand nombre : plateforme téléphonique, site internet, application mobile...

Début 2023, nous avons annoncé la création d'un activateur d'égalités pour l'emploi dans la culture, une démarche soutenue par les partenaires sociaux, l'Agefiph, le ministère de la Culture et le ministère du Travail. Cette initiative a été intégrée aux mesures de la Conférence nationale du handicap 2023. Ce guide pratique en est le premier acte. Il vous permettra d'observer les actions qui méritent d'être pensées à chaque étape de votre chaîne d'organisation pour une meilleure accessibilité de vos événements.

Nous vous souhaitons que sa lecture vous soit la plus utile possible.



Édito

Agnès Saal



Haute fonctionnaire à la diversité, à l'égalité et à la prévention des discriminations au ministère de la Culture

Thierry Jopeak



Haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion au ministère de la Culture



Depuis 20 ans, le Groupe Audiens accompagne tous les professionnels du spectacle vivant et ceux du secteur du cinéma et de l'audiovisuel : actions sociales, prévoyance, retraite, congés, carrières et droits.

Le ministère de la Culture a poursuivi de nombreux échanges avec un outil aussi essentiel au sein d'Audiens que la Mission handicap du spectacle et ses actions se sont nourries de l'expertise du vivre ensemble que développe le Groupe. Lorsqu'en janvier 2023, Audiens, à l'occasion des BIS - Biennales Internationales du Spectacle - de Nantes, a annoncé la création d'un activateur d'égalités pour l'emploi dans la culture, avec le soutien des partenaires sociaux et de l'Agefiph, cette initiative a rejoint la volonté du ministère de la Culture d'agir pour davantage d'égalité et d'inclusion au sein du secteur culturel. La Conférence nationale du handicap, présidée par le Président de la République, a validé cette concordance d'objectifs. Elle a inscrit la volonté et la réalité d'une collaboration soutenue avec Audiens comme l'une des mesures essentielles pour la stratégie handicap et inclusion du ministère de la Culture. Information des employeurs et des salariés, conseil, observatoire des professions, accompagnement et soutien, lutte contre les discriminations en constitueront les axes d'un engagement fort en direction des personnes en situation de handicap.

Dans un premier temps, plus particulièrement axé sur le handicap et l'inclusion, le partenariat avec Audiens a vocation à s'amplifier à court terme, en intégrant d'autres critères prégnants de discrimination au périmètre couvert par l'activateur : le genre, bien entendu, mais aussi l'origine ethno-raciale, l'âge, l'orientation sexuelle, la vulnérabilité économique et sociale... Autant de chantiers que le ministère de la Culture et Audiens ont déjà ouverts et entendent bien poursuivre de concert, tant en matière d'observation critique que d'action déterminée et efficace....

Ce livret constitue le premier acte d'une nouvelle collaboration du ministère de la Culture avec Audiens. Outil au service de tous, il traduit la volonté commune de construire une société plus inclusive, combattant les discriminations, défendant l'égalité dans l'accès aux droits.

Bonne lecture ! ”



Édito

Pascal Parsat

Expert du Vivre ensemble, Audiens

✚ POURQUOI CE LIVRET ?



Permettre à la totalité des professionnels concernées par un événement de participer, de s'exprimer, d'interagir et d'accéder aux informations, réflexions, projections ou expressions proposées en toute égalité, n'est possible que si la diversité des participants, celle de leurs besoins, est prise en compte et satisfaite.

Cette diversité intègre des personnes avec un handicap, une maladie invalidante, un accident de la vie, mais aussi vieillissantes. Autant de réalités qui font le quotidien de nombreux professionnels de la culture.

Grâce à cet outil, les organisateurs d'événements professionnels seront à même de connaître les réalités et les besoins des personnes avec un handicap, de mettre en œuvre les adaptations pour bien les accueillir.

Organisateurs de réunions et tables rondes thématiques, conférences, débats, colloques, salons professionnels... ce guide est fait pour vous. Il vous est offert par Audiens, et la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, en partenariat avec l'Agefiph, et l'APACT.





Édito

Dominique Gillot

Vice-présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
Ancienne Secrétaire d'Etat, chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées



J'ai rencontré il y a 6 ans Pascal Parsat pour un rapport sénatorial sur l'accessibilité de la culture aux personnes en situation de handicap.

Cette rencontre a été déterminante puisque c'est là que j'ai découvert les réalités des professionnels handicapés dans la culture. De là, j'ai créé la Commission Culture au CNCPH et mobilisé mes forces sur l'emploi dans cet environnement métiers.

L'Activateur d'égalités pour l'emploi créé par Audiens, avec le soutien des partenaires sociaux, celui de l'Agefiph et la mobilisation des ministères de la Culture et de l'Emploi, a été remarqué par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap ce 26 avril 2023. La ministre de la Culture, s'en faisant elle-même l'ambassadrice, en s'appuyant sur les Rencontres pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans la culture que porte Audiens, avec ses partenaires institutionnels.

Ce livret, premier acte de l'Activateur, participe au plein emploi des personnes handicapées dans les métiers de la culture.

Sa publication témoigne de l'expertise que propose Audiens et de sa capacité à apporter des réponses là où elles font défaut. ”

ACTE 1

Quelques repères
avant de-
vous lancer





Pourquoi rendre un événement professionnel accessible ?

Parce que des professionnels sont concernés

La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, proposée par Audiens, en partenariat avec l'AGEFIPH, a rencontré depuis sa création en 2014 plus de 1 120 professionnels !

Découvrez l'étude de l'Agefiph 2021 « Emploi et chômage des personnes handicapées », tous secteurs d'activités confondus :

VOIR L'ÉTUDE

Parce que de futurs professionnels sont également concernés

À la rentrée 2021, 51 000 étudiants en situation de handicap (ESH) sont recensés dans les établissements d'enseignement supérieur publics, soit 2,2 % des effectifs étudiants. Cette population a été multipliée par 6,6 depuis 2002, et par 1,5 depuis 2018. 89,2 % d'entre eux sont inscrits à l'université (hors formations d'ingénieurs).

EN SAVOIR PLUS

Les écarts entre les populations valides et en situation de handicap diminuent significativement et régulièrement depuis les cinq dernières années, notamment grâce au renforcement des dispositifs handicap mis en place et à l'adoption des schémas directeurs handicap.

Parce qu'entre 2005 et 2030, selon l'INSEE

Entre 2005 à 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait augmenter, de près de 60 %. Pour les octogénaires, les chiffres sont plus impressionnants encore : entre 2005 et 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait avoir progressé de 75 %.

CE PUBLIC PEUT CUMULER LES DÉFICIENCES, FREINS ET AUTRES BESOINS D'ADAPTATION

Équilibre, fatigabilité, vision, audition, compréhension, mémorisation, concentration...

Ainsi en incarnant les valeurs d'engagement de votre organisation, institution, événement, entreprise...

- ⦿ Vous créez de la valeur ajoutée en montrant l'exemple.
- ⦿ Plus encore, vous envoyez des signes de reconnaissance à celles et ceux qui craignent d'être mis de côté, oubliés !

Parce que cela contribue au Vivre et Travailler ensemble dans la culture !

Prendre en compte tous les professionnels dans leurs diversités, singularités, nécessités, n'est-ce pas une démarche responsable, respectueuse ?

- ⦿ Démarche qui fait et fera sens auprès de vos collaborateurs, administrateurs, partenaires, réseaux, en les mobilisant autour de cet objectif.
- ⦿ Objectif inspirant pour celles et ceux qui s'y investiront, le partageront.

Parce que c'est une obligation légale

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Sous la Présidence de Jacques Chirac, la France s'est dotée le 11 février 2005, d'une loi qui impacte l'accès aux Etablissements Recevant du Public (ERP), à la téléphonie, au numérique. Elle impacte également l'emploi, la formation...

« La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

 **SES PRINCIPES DE BASE**

- ⊙ Elle élargit la définition du handicap aux déficiences psychiques et maladies invalidantes.
- ⊙ Elle aborde avant tout l'accessibilité à tout pour tous, à égalité d'accès, d'usage et de qualité.
- ⊙ Elle repose sur un principe de non-discrimination.
- ⊙ Elle définit la notion de handicap.

 **DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ**



Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans les conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible (...) de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation ont été conçus. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.



L'accessibilité chez Audiens

Respectueux de ses anciens et professionnels en activité, dans leur diversité et besoins d'accessibilité, Audiens propose un environnement qui prend en compte tous les besoins des professionnels de la culture.

 **Accessibilité - Groupe Audiens**

- ⊙ Un site internet adaptable.
- ⊙ Une plateforme téléphonique adaptée aux besoins des personnes sourdes et malentendantes.
- ⊙ Des outils d'information accessibles à toutes et tous.
- ⊙ Des événements qui répondent aux besoins de chacun.



Connaissez-vous la conception universelle

La conception universelle consiste à penser un produit, aménagement, service pour qu'il puisse être utilisé par tous.

Les 3 principes de la conception universelle.

- ⊙ Elle ne repose pas uniquement sur la notion d'adaptation des lieux physiques.
- ⊙ Elle vise à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes.
- ⊙ Elle repose sur le fait que tout citoyen doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population, et ce, dans tous les domaines d'activités.

EN SAVOIR PLUS



Les différents handicaps



Extrait de la loi du 11 février 2005

Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant.



LE HANDICAP SENSORIEL

Affecte la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher.



Il peut être d'origine congénitale, faire suite à une maladie, à un accident ou à la vieillesse.



LE HANDICAP MENTAL OU DIT INTELLECTUEL

Se caractérise essentiellement par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de concentration, de conceptualisation, de communication, de décision.



LE HANDICAP COGNITIF

À ne pas confondre avec le handicap mental et le handicap psychique. Il est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies).



LE HANDICAP MOTEUR

Touche les os, les muscles, les articulations, le système nerveux, réduisant mobilité et motricité.

Il peut être d'origine héréditaire, faire suite à une maladie, à un accident ou à la vieillesse.



LE HANDICAP PSYCHIQUE

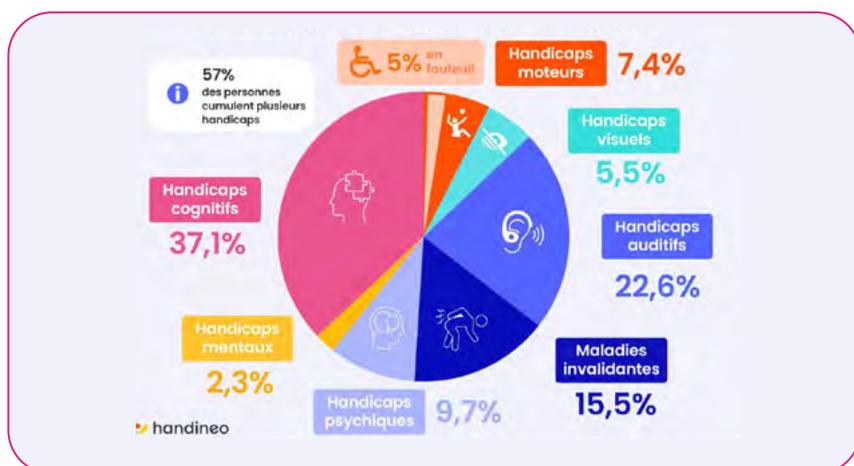
N'affecte en rien les capacités intellectuelles mais impacte les capacités relationnelles, provoquant une extrême sensibilité aux événements, aux émotions, à la perception de l'environnement.



LES MALADIES INVALIDANTES ET LES HANDICAPS INVISIBLES par leurs conséquences

Peuvent s'ajouter à ces différents handicaps, occasionnant une gêne, une contrainte au quotidien durablement ou non. Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

EN SAVOIR PLUS



📌 QUELQUES CHIFFRES SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

55%

des Français rencontreront le handicap au cours de sa vie selon l'AGEFIPH.

15%

le sont de naissance.

40%

l'acquièrent en cours de vie, majoritairement après 45 ans.

80%

des handicaps sont invisibles.

90%

ne demandent aucun aménagement spécifique, si ce n'est de rythme et d'organisation.

88%

des handicaps surviennent entre 18 et 64 ans, c'est-à-dire durant la période où nous sommes des travailleurs actifs (selon la Disability Livin)

EN SAVOIR PLUS



Le saviez-vous ?

Le mot handicap provient d'un terme anglais : « hand in cap », ce qui signifie littéralement « main dans le chapeau ». Cette expression découle d'un jeu d'échanges d'objets personnels qui se pratiquait en Grande-Bretagne au 16ème siècle. Un arbitre évaluait les objets et s'assurait de l'équivalence des lots afin d'assurer l'égalité des chances des joueurs. Le handicap traduisait la situation négative, défavorable, de celui qui avait tiré un mauvais lot.

Aussi loin que remonte l'histoire des mythes de l'Antiquité, en passant par le Moyen Âge, la Première Guerre Mondiale, ou même les dernières représentations cinématographiques ou artistiques du 20ème siècle – le handicap a toujours été synonyme d'exclusion, de pauvreté, d'infirmité, d'incapacité, etc.

Puis, ce terme fut utilisé dans certains sports, notamment dans les courses hippiques où des handicaps sont attribués aux chevaux (selon le poids du cheval, selon le poids du jockey qui le monte, selon le sexe du cheval, etc.), tout autant dans le golf. On le retrouve aussi dans les jeux (échecs, jeux de carte, etc.), dans les représentations artistiques (peinture de personnes de petite taille, parades de cirque, etc.), puis dans la société (invalides de guerre, trisomie, etc.)

ACTE 2

Les 7 étapes pour bien réussir

+ Option salons professionnels





Étape 1

Choisir le lieu de l'événement

Le choix du lieu de l'événement est au cœur d'une démarche pour l'égalité de participation de tous, à tout. À cet effet, ci-après quelques conseils qui vous guideront dans votre choix.

📌 LES QUESTIONS À SE POSER EN AMONT

- ⊙ Quel transport le plus adapté pour s'y rendre ?
- ⊙ Quel espace pour stationner ou être déposé aux alentours ?
- ⊙ Quel chemin à parcourir entre l'arrêt du transport ou le parking et le lieu ?
- ⊙ Quel cheminement depuis la rue jusqu'à l'accueil ?
- ⊙ Quel espace dédié à l'accueil du public ?
- ⊙ Quelles solutions pour accéder aux étages supérieurs ou inférieurs ?
- ⊙ Quels moyens de diffusion du son et des images ?
- ⊙ La salle est-elle équipée de prestations pour accéder facilement aux places assises et pour entendre parfaitement ?
- ⊙ Quel accès aux autres espaces dédiés, à la restauration par exemple ?
- ⊙ Quelle accessibilité aux lieux d'aisance ?

Et pour les intervenants... l'accès au plateau est-il possible pour tous ? Ainsi, par exemple, la scène : les coulisses qui y conduisent sont-elles accessibles aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ? Peut-on y accéder de la salle ?

📌 CES QUESTIONS POSÉES, LES RÉPONSES OBTENUES...

demandez au lieu pressenti qu'il vous mette à disposition son Registre Public d'Accessibilité.



Le saviez-vous ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et ceux situés dans un cadre bâti existant, sont tenus, depuis le 30 septembre 2017, de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité (Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017). Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Là, doit figurer l'attestation, dérogation partielle ou totale de l'accessibilité du lieu, voire sa dérogation pour infaisabilité, son niveau de prestations, d'entretien des équipements dédiés à ce sujet, de la date de formation de ses équipes d'accueil...

🔗 Audiens en partenariat avec l'APACT vous propose un Registre Public d'Accessibilité spécial « Culture »

[CONSULTER LE REGISTRE](#)

Un établissement est considéré conforme aux règles d'accessibilité s'il permet « dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu »

* Article R164-1 à Article R165-21 du CCH (Code de la Construction et habitation), voir rubrique textes législatifs fin de de ce livret page 27..



Étape 2

Préparer l'événement

Visites préparatoires et logistiques

Afin de préparer l'événement prévoir de réunir les prestataires accessibilité avec autres prestataires (hôtes et hôtesse, captation, restauration, animation...).

✚ PAR PRESTATAIRE « ACCESSIBILITÉ » EST ENTENDU CEUX QUI PROPOSENT PAR EXEMPLE :

- ⊙ Mobilier adapté.
- ⊙ Interprètes de Langue des Signes Française.
- ⊙ Vélotypie (sous-titrage simultané) ou boucle magnétique.
La Vélotypie est la méthode de saisie de texte, utilisée pour le sous-titrage destiné aux personnes sourdes et malentendantes.
Une boucle magnétique est un système de sons transmis par induction magnétique et envoyés directement à un appareil auditif ou à un implant cochléaire. Cette technologie permet de filtrer les bruits ambiants afin de n'entendre que la voix de son interlocuteur et assurer ainsi une meilleure compréhension. Le son amplifié peut aussi bien provenir d'un orateur que d'un équipement de sonorisation.
- ⊙ Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Sous-titrages audiodécrits etc.

✚ À CETTE RÉUNION, IL EST OPPORTUN DE RÉUNIR :

- ⊙ le directeur technique du lieu et de l'espace de l'événement
- ⊙ le responsable de l'accueil (si l'accueil est sous-traité, convier le prestataire)
- ⊙ le responsable sécurité (si la sécurité est sous-traitée, convier le prestataire)
- ⊙ le responsable de la salle.

Et aussi :

- ⊙ intégrer le sujet du handicap dans le choix de vos prestations.
- ⊙ pour la restauration, penser aux personnes qui ne voient pas, de petite taille... pour le choix du mobilier, afin que les mets servis soient accessibles.

Obligation de formation



LOI n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014

Celle-ci codifie également cette obligation en modifiant le code du travail avec la création de l'article L. 4142-3-1 :

« Dans les établissements recevant du public (ERP) dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients. »

« Ces formations sont mises en œuvre dans les conditions définies à l'article L. 4142-3-1 du code du travail. » ;

Les accueils téléphoniques et les sites internet, notamment les services de communication en ligne de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organismes délégataires d'une mission de service public et certaines entreprises sont soumis à l'obligation d'accessibilité.

Cela vaut également pour les prestataires qui mettent à disposition des hôtes et hôtesse, serveurs, agents de sécurité...



Étape 3 Informer

Partant du principe que le lieu choisi répond aux exigences réglementaires, que vous avez eu accès à son Registre Public d'Accessibilité, que par conséquent vous connaissez le niveau d'accessibilité du lieu, il est opportun de le préciser par les pictogrammes mentionnés ci-dessous :



PMR : accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite



AD : Audiodescription : traduit l'invisible à la personne déficiente visuelle



B : Boucle magnétique : permet aux personnes dotées d'une prothèse auditive de recevoir un son amplifié



LSF : indique que l'événement sera accompagné par des interprètes de Langue des Signes Française



FALC : indique que les outils d'information seront traduits en « Facile A Lire et à Comprendre »

Faites valider votre projet par des usagers autant que possible !

Pour en savoir plus :

VOIR TOUS LES PICTOGRAMMES

Une norme AFNOR pour concevoir des pictogrammes :

GUIDE AFNOR



Étape 4 Communiquer

POUR INFORMER, INVITER, ACCUEILLIR

Pour permettre à chacun d'être informé, de communiquer et de participer à égalité, il convient de demander dans l'appel d'offre aux prestataires dédiés à ce sujet (« Save the date », invitation, programme de salle, supports vidéo, etc.) de vous assurer de maîtriser les besoins d'accessibilité.

POUR VOUS SITUER

L'accessibilité d'un site internet répond à des règles précises :

 <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

Les règles de création d'un PDF accessible :

 <https://www.pdf-accessible.com>

Création de supports ou de documents sur Microsoft Office.
Activer la fonction de vérification de l'accessibilité du document.

Connaissez-vous ?

Communiquer pour tous :
Guide pour une information accessible
(santepubliquefrance.fr)

EN SAVOIR PLUS

*Un document proposé par l'AFNOR auquel Audiens a contribué :
Spec Z77-103-0 s'adresse à toute organisation souhaitant mettre
en place des services numériques adaptés à chaque utilisateur.
Ce livrable a pour objectif d'accompagner les obligations et ambitions
de toute structure souhaitant satisfaire chaque individu dans
sa réalité.*

* AFNOR Spec AFNOR SPEC Z77-103-0

 **QUELLES SOLUTIONS ?** **Pour le handicap visuel**

L'association des aveugles de France a créé un ABC
aveuglesdefrance.org

EN SAVOIR PLUS **Pour le handicap auditif**

Une vignette en Langue des Signes Françaises est un plus.
Exemple : (677) Programme Audiens à Avignon 2023 en LSF -
YouTube

EN SAVOIR PLUS **Pour tout handicap**

Sur le carton d'invitation dématérialisé ou non, demander
en amont aux invités, leurs besoins d'accessibilité.
Précisez le nom d'un contact : adresse de messagerie,
SMS, numéro de téléphone, point de rencontre...

 **CRÉER UNE PAGE ÉVÉNEMENT OÙ LA PERSONNE TROUVERA :**

-  Plan d'accès et informations pour rejoindre l'événement en format Word et PDF « accessibles »
-  Programme et supports diffusés téléchargeables.
À cet effet proposer les documents en : .doc / .txt / PDF avec Acrobat Pro, ou logiciel édition PAO.

**A TITRE INDICATIF,
UNE FORTE UTILISATION
DES SMARTPHONE
ET TABLETTE PAR LES
PERSONNES HANDICAPÉES**

84%

utilisent un smartphone

91%utilisent un smartphone
ou une tablette**+30%**

utilisent un GPS

72%utilisent la fonction GPS
de leur smartphone**70%**

utilisent des applications

** Étude menée aux États-Unis
(2015-2016)*



Étape 5

Préparation des interventions et animations

✚ POUR LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE DES INTERPRÈTES LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) ET TRANSCRIPTEURS DE LA PAROLE EN TEXTE.

- ⊙ Informer les intervenants de la présence d'interprètes LSF. À cet effet, les inviter le jour J à prendre la parole les uns après les autres, à parler face au public sans se précipiter.
- ⊙ Solliciter les intervenants, pour qu'ils livrent le contenu de leurs interventions en vue de les transmettre aux interprètes LSF au moins 48h avant le jour J.

✚ POUR UN AFFICHAGE VISIBLE À L'ÉCRAN À DESTINATION DES TRANSCRIPTEURS DE LA PAROLE EN TEXTE, CHOISIR OU PRIVILÉGIER DE PRÉFÉRENCE :

- ⊙ Police : Arial/Luciole
- ⊙ Taille du lettrage recommandée pour une distance à
 - 1 m : 3 cm
 - 2 m : 6 cm
 - 5 m : 15 cm
- ⊙ Taille des logos et pictogrammes recommandée à
 - 1 m : 5 cm
 - 2 m : 10 cm
 - 5 m : 25 cm
- ⊙ Établir un contraste entre le fond du document et le texte, tout autant vis-à-vis du support de cette affichage.
- ⊙ Prévoir des présentations PowerPoint sur grand écran, avec police facile à lire, homogénéité des couleurs et styles.



Étape 6

Accueillir

✚ POUR QUE LES PARTICIPANTS NE SOIENT PAS PRIS AU DÉPOURVU :

S'assurer que les zones de stationnement, la circulation des transports, l'entrée, n'ont subi aucune modification (détournement ou suspension de ligne de transport, travaux sur la voirie, changement de circulation...)

✚ POUR PALLIER TOUTE URGENCE :

Prévoir un fauteuil roulant

✚ POUR L'ARRIVÉE DES PARTICIPANTS :

- ⊙ Rendre visible l'accueil dédié aux personnes aux besoins spécifiques. Il n'est pas rare qu'elles arrivent les premières. Donc prévoir des assises pour se reposer ou patienter.
- ⊙ Identifier les personnes dédiées à l'accueil, les rendre « repérables ».
- ⊙ Créer un balisage de déplacement où seront placés des « accompagnants » tout au long du parcours allant de l'accueil à la salle par exemple. Idem pour la sortie au terme de la manifestation.
- ⊙ Intégrer LSF à l'accueil des publics et durant le temps de convivialité.
- ⊙ S'assurer que l'accueil est équipé d'une boucle à induction magnétique*+ **
- ⊙ Toute information à destination du public doit être sonore et visuelle.
- ⊙ La signalétique doit être visible et compréhensible.
- ⊙ Sur écran « accueil public » et dans la salle, rappeler les prestations accessibilité (Boucle magnétique, LSF, etc.) mises en œuvre.
- ⊙ Indiquer là où interviendront les interprètes LSF (à cet égard, mieux vaut qu'ils soient mobiles, interviennent aux côtés de ceux qui s'expriment.)

Le saviez-vous ?



Le ministère de la Culture a créé en 2007 une collection de guides pour la prise en compte du handicap dans la culture.

Le 1^{er} est « Culture et handicap ». Guide pratique de l'accessibilité, un guide de portée générale qui a été suivi de nombreux autres à découvrir ici.

[DÉCOUVRIR LE GUIDE](#)

* La boucle à induction magnétique (BIM) est un équipement qui permet aux personnes malentendantes de recevoir la parole de leur interlocuteur directement dans leur aide auditive sans être gênées par le bruit ambiant.

** Article 5 de l'arrêté du 8 décembre 2014 pour l'existant et de l'arrêté du 20 avril 2017 pour le neuf : « Lorsque l'accueil est sonorisé, il est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique respectant les dispositions de l'annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4 : 2015 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} à 4^e catégorie sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

 **UTILISER UN SMARTPHONE OU TABLETTE POUR :**

- ⊙ Communiquer avec application dédiée aux personnes sourdes ou mal entendant.
- ⊙ Communiquer avec le référent handicap du lieu*, de l'organisateur. Si pas prévu en nommer un parmi les équipes d'accueil, qui rappelons-le sont sensées être formées à l'accueil de ce public.
- ⊙ Utiliser la fonction « torche » du smartphone si besoin d'éclairer un déplacement (placement dans la salle ou sortie de celle-ci)

VOIR LIEN

 **POUR LES OUTILS DE COMMUNICATION**

Situer les informations à environ 1,30m du sol. En dehors des zones de passage, pour qu'elles restent visibles, lisibles.

 **POUR ACCUEIL SALLE**

- ⊙ L'entrée dans la salle doit au mieux être la même pour tous.
- ⊙ Laisser les spectateurs se placer comme ils le souhaitent.
- ⊙ Éviter les lumières agressives. Choisir des éclairages doux, apaisants, légers.
- ⊙ Prévoir une mise en obscurité progressive de la salle de l'événement.

 **PENDANT L'ÉVÉNEMENT**

La personne identifiée dans l'équipe accueil « référent handicap » aura observé dans la salle les emplacements des personnes avec un handicap visible, pour intervenir si besoin durant la manifestation (informer, accompagner, rassurer...). Elle aura aussi repéré les personnes qui sortent fréquemment, dont le comportement, les réactions troublent la manifestation.


En cas de danger

Signaler au directeur technique, aux agents de sécurité, au directeur de la salle, aux pompiers... les emplacements des personnes. Leur handicap éventuellement.

* Il aura pour mission d'intervenir pour échanger, accompagner, intervenir, gérer la sortie ou l'évacuation en cas d'urgence.



Étape 7

Après l'événement

Les équipes d'accueil sont aussi dédiées à la sortie...

✚ **ELLES AURONT À :**

- ⦿ s'assurer de la capacité de toutes les personnes présentes à sortir du lieu et à accéder aux espaces dédiés à un temps festif voire s'il n'y en a pas, à rejoindre leur moyen de transport (parking, taxis, transports en commun).
- ⦿ vérifier que personne n'est enfermé dans les lieux d'aisance, ou tout autre espace ouvert ou non au public, au cas où une personne aurait souhaité s'éloigner de l'espace de la manifestation pour X raisons, y serait cachée, enfermée, endormie.

Pour la post-production

Il conviendra de veiller à ce que les captations, retranscriptions, interviews, par exemple, soient accessibles. Cela induit de sous titrer les vidéos a minima, de les audiodécrire éventuellement.



Option Salon professionnel

☞ Interroger les organisateurs sur le niveau d'accessibilité : Site Internet. Outils d'information. Circulation dans le salon. Accès à celui-ci.

☞ **Vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, de petite taille**

Prévoir des comptoirs d'accueil pour tous publics...

Hauteur maximale de 0,80 m et minimale de 0,7m du vide en dessous du mobilier Il faut un vide d'au moins 0,30 m de profondeur (0,50 m de préférence), 0,60 m de largeur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant lorsqu'un élément de mobilier permet de lire un document, écrire, utiliser un clavier.

☞ **Accès au stand pour les fauteuils roulants, sans ressaut, ni marche.**

☞ **Possibilité de s'asseoir sur des chaises d'une hauteur classique, sans accoudoir**

☞ **Vis-à-vis des publics sourds et malentendants**

- ⊙ Des solutions existent pour communiquer via les Smartphones.

VOIR LIEN

☞ **Pour lire les documents :**

- ⊙ QR Code.
- ⊙ Gros caractères (Arial 16 ou Luciole).
- ⊙ Loupe grossissante.
- ⊙ Version audio.
- ⊙ FALC « Facile A Lire et à Comprendre ».

Le saviez-vous ?



Pour ce qui est des dimensions d'une borne accueil « accessible », il faut se rappeler que celle-ci doit être accessible aussi bien en position assise que debout. Ceci permet aux personnes handicapées qui se déplacent en fauteuil roulant et aux personnes de petite taille d'accéder aux informations affichées. Idéal aussi pour les enfants...

Les dimensions à respecter pour s'assurer de cela sont :

⊙ entre 0,90 m et 1,30 m pour ce qui est de la hauteur de la borne accueil PMR ;

⊙ au moins 0,70 m et 0,80 m maximum en ce qui concerne la taille du vide en dessous de la borne ;

⊙ le vide doit avoir une profondeur de 0,30 m minimum et 0,5 m maximum avec une largeur de 0,6 m afin de permettre à la personne handicapée de faire passer ses pieds et son genou en dessous de l'équipement sans se déranger.



ACTE 3

Solutions
Textes de loi
Ressources



Les solutions de la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré

Vous organisez un événement professionnel, faisons-le ensemble !

Pour vous permettre de maîtriser la conception d'un événement qui satisfait chaque étape qu'un professionnel en situation de handicap ponctuel ou durable, en manque, perte, absence d'autonomie (Maladie invalidante, Accident, Vieillesse, etc.) devra suivre (de son information à son trajet, de l'accueil à son départ) pour sa pleine et entière participation.



WEB

La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, vous propose sur son site Internet, une page dédiée à l'accessibilité dans la culture. Vous y trouverez le film d'animation.

« Accueillir chacun à égalité »

Accessibilité dans la Culture - Mission Handicap du Spectacle vivant et enregistré (missionh-spectacle.fr).

& bien d'autres ressources, toutes dédiées à l'accessibilité...

Un contact à garder précieusement

La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré
www.missionh-spectacle.fr

VOIR LIEN

✚ Pour vous faciliter la recherche de solutions et prestations, afin de communiquer, accueillir, permettre l'accès aux échanges, projections, etc. Audiens a conçu la Plateforme **CulturAccessible**.



CULTURACCESSIBLE - UNE PLATEFORME FAITE POUR VOUS !

De la communication écrite ou digitale à l'adaptation de l'œuvre, sans oublier l'accueil du public, vous y trouverez de nombreuses solutions d'adaptation pour tous handicaps.

Elles vous permettront d'intervenir sur toute la chaîne d'accessibilité.

Repérez des solutions pour communiquer, accueillir et adapter sur la plateforme CulturAccessible :

[EN SAVOIR PLUS](#)

Sous-traiter ses achats avec le Secteur Protégé et Adapté

Au bénéfice de votre obligation d'emploi de personnes en situation de handicap ou de votre politique d'achats solidaires

Penser à des prestataires du Secteur Protégé et Adapté.

Recruter, louer, acheter du matériel, réaliser des vidéos, des supports de communication, restaurer...

Faire appel à un spectacle, une animation, etc.

A découvrir sur le site de la Mission handicap du spectacle vivant et enregistré :

- ⦿ 1 fiche pratique dédiée à la sous-traitance avec le secteur protégé et adapté.

[VOIR LA FICHE](#)

- ⦿ Le GESAT vous présente son guide des services que son réseau d'ESAT propose :

[VOIR LE GUIDE](#)

Une autre possibilité de sous-traitance

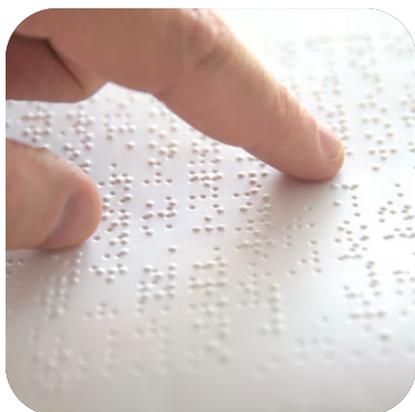
La première plateforme de la sous-traitance handicap, experte des Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH).

[ACCUEIL - LINKLUSION](#)

Le saviez-vous ?

Savez-vous qu'Audiens est partenaire du GESAT ?
Un partenaire qui peut vous aider dans vos recherches de prestataires...

[EN SAVOIR PLUS](#)



Les principaux textes législatifs

Les droits des personnes en situation de handicap dans le monde

- ⦿ France : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- ⦿ Accessibilité du bâti : Chapitre III : Cadre bâti, transports et nouvelles technologies. (Articles 41 à 54)
- ⦿ Accessibilité numérique Article 47 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- ⦿ L'Union européenne, droits des personnes handicapées et accessibilité | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)
- ⦿ L'ONU : L'ONU et les personnes handicapées (un.org)
- ⦿ Convention des droits des personnes handicapées l'application en France | vie-publique.fr
- ⦿ Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées | vie-publique.fr

Pour une communication accessible

COMMUNICATION EN LIGNE (TÉLÉPHONE, SITE INTERNET...)

Chapitre III : Cadre bâti, transports et nouvelles technologies.
(Articles 41 à 54)

Article 47 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Article 47 pour une communication accessible

L'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Les articles 105 et 106 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
RGAA (Référentiel Général de l'Amélioration de l'Accessibilité) pour l'accessibilité des sites internet
(<https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/#contenu>)

ACCÈS INFORMATION

Loi 2005-102 – Articles L.164-1 à L.164-3 du CCH

Registre public d'accessibilité

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)

* Article R164-1 à Article R165-21 du CCH (Code de la Construction et habitation).



Ressources

👉 Ressources globales

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) | Drupal (ecologie.gouv.fr)

EN SAVOIR PLUS

👉 Bien accueillir les personnes handicapées

VOIR LA BROCHURE

VOIR LE GUIDE

👉 Guide illustré d'accessibilité

VOIR LE GUIDE

👉 Pour la maintenance des solutions d'accessibilité

EN SAVOIR PLUS

Une norme payante destinée aux propriétaires, gestionnaires et exploitants d'ERP, ainsi qu'aux entreprises et prestataires de services. Pour tous les types de solutions d'accessibilité mises en œuvre : supports et équipements d'information, de communication et de signalétique physiques et digitaux, éclairages, revêtements de sol.

👉 Pour l'inclusion numérique, « Afnor, Spec Inclusion Numérique »

EN SAVOIR PLUS

Le présent document vise à fournir des bonnes pratiques et recommandations concrètes à toutes les organisations, publiques comme privées. Cela vise à les encourager à faire progresser l'accès et la prise en compte de tous et toutes aux outils et au réseau en les adaptant aux contextes, aux besoins et aux attentes de chacun.





Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré

Des experts sont à votre service sur rendez-vous :

01 73 17 36 65 / mission.h@audiens.org

www.missionh-spectacle.fr

Audiens

74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves
www.audiens.org

